

Règlement du concours

« Un concours à notre goût »

Du 21 mai au 24 juin 2018

1. Le concours « Un concours à notre goût » est tenu par et au bénéfice de Boulangerie St-Méthode et se déroulera au Québec du 21 mai 2018 à 10 h au 24 juin 2018 à 23 h 59.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

2. Les participants doivent résider au Canada et avoir atteint l'âge de la majorité en date de leur participation au concours. Les administrateurs, dirigeants et employés de Boulangerie St-Méthode, ainsi que leurs sociétés et agences affiliées, de même que leur famille immédiate (père, mère, frère, sœur, fils, fille) et les personnes vivant sous le même toit qu'eux, ne sont pas admissibles à ce concours.

MODE DE PARTICIPATION

3. Les participants doivent remplir le formulaire de participation officiel disponible sur le site Web au www.concoursbsm.ca et y indiquer leur prénom, leur nom, leur adresse courriel, leur numéro de téléphone, leur sexe et leur âge ainsi que le code alphanumérique unique se trouvant au dos des autocollants apposés sur les produits Campagnolo St-Méthode (Miche Avoine et Sésame (650 g), Miche 9 grains entiers (570 g), Miche multigrain 100 % grains entiers (675 g), Miche blanche de style italien (650 g), Miche 100 % blé entier de style italien (650 g)) participants vendus chez les détaillants participants du Canada. Ce code donne accès au tirage des Grands Prix et peut être utilisé une seule fois par participant. Il s'agit d'un code fixe et unique qui peut être utilisé durant toute la Période du Concours.
4. **Participation sans achat.** Pour participer sans achat et recevoir un code unique par courriel, veuillez écrire une lettre manuscrite d'au moins cinquante (50) mots expliquant pourquoi vous aimeriez gagner un prix dans le cadre de ce concours. Au bas de la lettre, inscrivez à la main votre nom, votre adresse, votre code postal et votre adresse courriel, puis signez le tout. Postez la lettre dans une enveloppe suffisamment affranchie à : Publicis a/s « Un concours à notre goût de la Boulangerie St-Méthode », 3530, boul. Saint-Laurent, bureau 300, Montréal, Québec, H2X 2V1. Dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la réception de cette lettre, l'Organisateur du Concours vous enverra, par courriel, un code unique qui vous permettra de participer au concours.
 - 4.1. Votre lettre doit être postée avant le 21 juin 2018, le cachet de la poste en faisant foi. Limite d'une (1) lettre par enveloppe. Limite d'une (1) lettre de demande de code unique durant la Période du Concours. Les demandes illisibles et/ou incomplètes ne seront pas admissibles. Les photocopies, les copies générées par ordinateur ou reproduites mécaniquement ainsi que les participations de masse sont inadmissibles.
5. Pour être valides, tous les formulaires devront être soumis au plus tard à 23 h 59 HE le 24 juin 2018. Limite d'un (1) bulletin de participation électronique par personne, par jour. Une seule adresse électronique peut être utilisée pour participer au concours, peu importe le nombre d'adresses électroniques détenues par le participant. Les bulletins de participation produits par script, macrocommande, reproduction robotique, programmation ou tout autre moyen automatisé sont interdits et seront automatiquement déclarés inadmissibles. Si une personne s'est inscrite plus d'une fois par jour, elle sera automatiquement disqualifiée et tous les bulletins de participation reçus de la part de cette personne seront déclarés inadmissibles.

6. Les formulaires de participation deviennent la propriété de Boulangerie St-Méthode et ne seront donc pas retournés aux participants. Les chances de gagner un prix sont directement reliées au nombre de formulaires de participation admissibles reçus.

DESCRIPTION DES PRIX

7. Au total, il y a 4 (quatre) Grands Prix à gagner. Chaque Grand Prix consiste en deux mille cinq cents dollars canadiens (2 500 \$ CAD) que le gagnant pourrait utiliser pour se procurer des produits d'épicerie. Ce prix sera remis sous la forme d'un chèque émis au nom du gagnant.

Une valeur totale de 10 000 \$ CAD.

8. Les conditions suivantes s'appliquent à chaque prix :
 - 8.1. Ce prix n'est pas transférable et doit être accepté tel quel. Il ne pourra être jumelé à aucune autre promotion en cours au moment de son utilisation.
 - 8.2. Advenant le cas où la personne gagnante serait incapable de se prévaloir du prix tel qu'octroyé, aucune compensation ou substitution ne serait accordée par Boulangerie St-Méthode.

TIRAGE

9. Le 28 juin 2018, à 10 h HE, quatre (4) tirages au sort seront effectués parmi tous les bulletins de participation admissibles reçus. Le tirage se tiendra dans les bureaux de Publicis Montréal au 3530, boul. Saint-Laurent, bureau 300, Montréal, Québec, H2X 2V1.
10. Les quatre (4) premiers participants tirés au sort qui auront rempli toutes les conditions décrites au présent règlement seront déclarés gagnants.
11. Les participants tirés au sort devront être joints par téléphone ou par courriel dans les sept (7) jours suivant la date du tirage et devront remplir un formulaire de déclaration et le retourner dans un délai maximum de sept (7) jours à partir de la date où ils auront été joints pour la première fois. Si les formulaires de déclaration ne sont pas retournés dans ce délai ou si les participants tirés au sort ne peuvent être joints dans un délai de sept (7) jours suivant le tirage, un nouveau tirage aura lieu.

CONDITIONS GÉNÉRALES

12. Pour être déclarés gagnants, les participants tirés au sort devront, au préalable, répondre correctement à une question d'habileté mathématique.
13. Les gagnants devront consentir, si requis, à ce que leur nom et leur photo soient utilisés à des fins publicitaires relatives à ce concours, et ce, sans rémunération.
14. Les gagnants devront signer un document attestant de leur admissibilité, tel que précisé au paragraphe 2 du présent règlement, et dégageant Boulangerie St-Méthode, ses sociétés et agences affiliées, ainsi que ses administrateurs, dirigeants et employés respectifs, de toute responsabilité quant à un dommage ou à une perte découlant de la participation à ce concours ou découlant de l'attribution, de l'acceptation ou de l'utilisation du prix.
15. Les prix devront être acceptés tels quels et ne pourront être échangés ni vendus ou transférés. Aucune substitution ne sera accordée.
16. En cas d'impossibilité de fournir les prix tel que décrit au présent règlement, Boulangerie St-Méthode, ses sociétés et agences affiliées, ainsi que ses administrateurs, dirigeants et employés respectifs, se réservent le droit de substituer, en tout ou en partie, les prix pour un ou des prix d'une valeur approximativement équivalente.
17. Le refus d'accepter le prix libère Boulangerie St-Méthode, ses sociétés et agences affiliées, ainsi que

ses administrateurs, dirigeants et employés respectifs, de toute responsabilité ou obligation vis-à-vis des gagnants.

18. Toute fausse déclaration de la part d'un participant entraînera automatiquement sa disqualification du concours.
19. Boulangerie St-Méthode, ses sociétés et agences affiliées, ainsi que ses administrateurs, dirigeants et employés respectifs, n'assument aucune responsabilité résultant de pertes, de retards, d'erreurs concernant l'adresse physique ou courriel reçue, d'erreurs d'impression, de problèmes techniques, informatiques ou téléphoniques, de bris de logiciel ou de matériel informatique, d'appels frauduleux ou de toute autre erreur.
20. Boulangerie St-Méthode, ses sociétés et agences affiliées, ainsi que ses administrateurs, dirigeants et employés respectifs, n'assumeront aucune responsabilité, de quelque nature que ce soit, dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation imprévisible ou hors de leur contrôle incluant notamment une grève, un lock-out ou tout autre conflit de travail dans leur établissement ou dans les établissements des organismes ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue de ce concours.
21. Les renseignements personnels tels que le nom, le numéro de téléphone, l'adresse courriel, le sexe et l'âge sont recueillis uniquement aux fins d'administration du présent concours et ne serviront à aucune autre fin sans consentement, à moins que le participant ait indiqué vouloir recevoir de l'information de la part de Boulangerie St-Méthode en cochant la case prévue à cet effet dans le formulaire de participation. En fournissant ces renseignements, les participants consentent à leur utilisation aux fins indiquées.
22. La participation à ce concours comporte l'acceptation du présent règlement, dont l'application est la responsabilité de l'Organisateur du Concours. Toutes ses décisions sont définitives.
23. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de la régler.